



Achat sur salon d un camping car

Par **lili**, le **23/01/2011** à **11:02**

Bonjour,

Nous avons achetés un camping car au salon du Bourget

il y avait la reprise de notre ancien camping car avec notre carte grise il nous ont donné un prix de reprise et nous avons acheté un neuf

Lors de notre rendez-vous pour prendre possession de notre nouveau camping car on nous demande 3200€ car il nous ont commis une erreur sur la reprise de l'ancien camping car

Nous avons un bon de commande signé par les 2 parties sommes nous obligés de payer la différence demandée. A ce jour nous n'avons pas payé car l'erreur vient du vendeur qui a signé avec nous la commande

merci d'avance pour votre réponse

Par **jeetendra**, le **23/01/2011** à **12:54**

Bonjour, l'erreur provient du vendeur, vous n'avez pas à régler une quelconque différence de prix. Le bon de commande vaut contrat ferme et définitif. Le vendeur avait en sa possession la carte grise de votre camping car, et en toute objectivité, en tant que professionnel il a apprécié sa valeur marchande, cordialement.